

Assemblée Générale du 09/03/2020

Approbation de la Motion sur le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

Lors de l'Assemblée Générale du 09/03/2020, réunissant 19 membres du laboratoire, la motion sur le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche ci-dessous a été soumise au vote et adoptée à l'unanimité des personnes présentes :

« Les personnels de l'UMR AMURE s'alarment des éléments préparatoires au vote de la loi dite LPPR, tels qu'ils ressortent des trois rapports rendus publics au mois de décembre, ainsi que des récentes prises de parole de leurs auteurs et de membres du gouvernement. Ceux-ci proposent une concentration accrue des moyens humains et financiers en direction d'un nombre restreint d'équipes et de structures de recherche, avec un renforcement de la part des financements contractuels et des partenariats avec le secteur privé.

Comme de nombreux laboratoires, AMURE fait l'expérience depuis plusieurs années des effets quotidiens d'une telle orientation et s'illustre ainsi par l'importance de leur taux de réponse et de succès aux appels à projets internationaux et européens. De ce fait, l'UMR accueille en son sein de nombreux personnels contractuels (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, techniciens et ingénieurs), qui apportent des contributions décisives à l'animation et à la vie scientifique de l'Unité, sans pour autant obtenir à terme de reconnaissance institutionnelle de leur investissement et de leur compétence.

L'UMR AMURE, par nature, a été construite et se nourrit de pluralité : en termes de disciplines scientifiques, mais aussi de missions de ses tutelles, ainsi que de formes de recherche, et d'expertise scientifique pratiquées. À cette pluralité s'ajoutent des perspectives et des expériences d'enseignement, de recherche et de pilotage multiples et variées (responsabilités pédagogiques, formation à la recherche, recherche finalisée sur contrat, recherche fondamentale de moyen-long terme, recherche à risque sur fonds publics). Cette diversité constitue pour l'unité une richesse indéniable, source précieuse de réflexion scientifique, de conciliation et d'établissement de solutions pertinentes permettant de mieux contribuer aux débats de société.

Cet équilibre est cependant fragile. Il demande, tant à l'équipe de direction qu'aux porteurs de projets et à l'ensemble des professionnels de l'unité (chercheurs, enseignants-chercheurs et BIATSS), des efforts considérables pour faire face : 1 / à une charge administrative de plus en plus lourde et chronophage ; 2/ à la complexité croissante de la gestion sur projet ; 3/ au risque d'augmentation des inégalités entre chercheurs et entre enseignants-chercheurs (en termes de salaires, statuts et soutiens institutionnels notamment). Notre objectif est ainsi de préserver le collectif de travail et de continuer à concilier de manière harmonieuse l'hétérogénéité des ressources et des statuts.

Augmenter la précarité et diminuer encore la part des moyens de fonctionnement pérennes, déjà réduite par les tutelles à la portion congrue, au profit de financements sur projets, reviendrait à rompre définitivement ce fragile équilibre. De plus, ceci porterait directement atteinte à la qualité de la recherche scientifique menée par AMURE. Seul le maintien d'une part suffisante de recherche indépendante, pérenne, collaborative et accessible à tous, en complément de la recherche sur projets, permettra de garantir cette qualité. »

Cette motion reste ouverte à la signature individuelle des membres du laboratoire non présent à cette AG via une application en ligne et sur papier dans l'espace de vie AMURE à l'IUEM

Fait à Plouzané, à l'IUEM

le 09/03/2020